



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 01714

Numéro SIREN : 420 916 918

Nom ou dénomination : AIRBUS OPERATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2015 sous le numéro de dépôt A2015/003698

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE**



1836312

Dénomination : AIRBUS OPERATIONS
Adresse : 316 route de Bayonne 31060 Toulouse -FRANCE-
n° de gestion : 2001B01714
n° d'identification : 420 916 918
n° de dépôt : A2015/003698
Date du dépôt : 05/03/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 25/02/2015



1836312

AIRBUS OPERATIONS SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 978 826 931 €
Siège social 316, route de Bayonne – 31060 TOULOUSE
420 916 918 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE LE 25 FEVRIER 2015

Le 25 février 2015 à 18 heures, les associés de la société AIRBUS Operations SAS, société par actions simplifiée au capital de 978.826.931 euros (ci-après dénommée la « Société »), se sont réunis au siège social de la Société en assemblée générale sur la convocation qui leur en a été faite par le Président de la Société.

A leur entrée en séance, chaque associé a signé la feuille de présence. Le représentant du commissaire aux comptes (le cabinet ERNST & YOUNG) régulièrement convoqué assiste à la réunion. Monsieur Gérard RIBET, en qualité de secrétaire du CCE, ayant été invité assiste aussi à la réunion.

M. Patrick PIEDRAFITA en sa qualité de Président de la Société (ci-après désigné le « Président ») préside cette assemblée générale.

I. Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée générale :

- Les statuts de la Société,
- La feuille de présence signée par les associés présents ou représentés,
- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- La copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes portant accusé de réception
- Les pouvoirs des associés représentés, et
- Le projet des résolutions à soumettre à l'approbation de cette assemblée Générale.

Ensuite, le Président déclare que tous les documents devant, être communiqués aux associés selon la législation en vigueur ont été tenus à leur disposition au siège social de la Société ou leur ont été adressés. L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

II. Au regard de la feuille de présence, le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent 978.826.931 actions ayant le droit de vote. En conséquence, le Président déclare que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de monsieur Charles CHAMPION en qualité de Président de la Société ; et
- Questions diverses.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

le 4.03.2015

Pour faire valoir ce que de droit

[Signature]
SR. Buzot

M. PIEDRAFITA souhaite la bienvenue à Monsieur RIBET en qualité de nouveau Secrétaire du CCE en remplacement de Monsieur BERGUE à qui il adresse ses remerciements pour le dialogue au cours des dernières années. Après en avoir débattu, les résolutions suivantes sont adoptées par l'assemblée générale :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Patrick PIEDRAFITA de ses fonctions de Président de la Société, avec prise d'effet au 1 mars 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de neuf cent soixante dix huit millions huit cent vingt six mille neuf cent trente voix et une (1) abstention.

Les associés remercient Monsieur PIEDRAFITA pour la qualité des échanges et du dialogue tant lors des Assemblées que lors réunions du Comité des Administrateurs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Charles CHAMPION, en qualité de Président de la Société, avec prise d'effet au 1 mars 2015 et pour une période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de neuf cent soixante dix huit millions huit cent vingt six mille neuf cent trente voix et une (1) abstention

Les participants à la réunion félicitent Monsieur CHAMPION pour cette nomination.

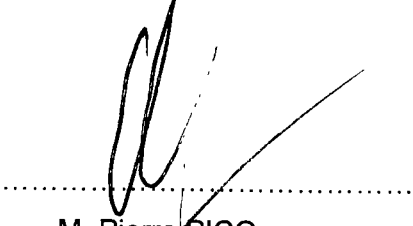
TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de neuf cent soixante dix huit millions huit cent vingt six mille neuf cent trente voix et une (1) abstention

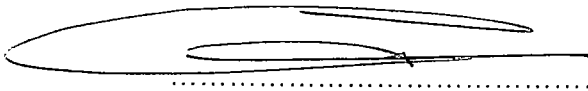
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 18 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé pour servir et valoir ce que de droit.



M. Pierre PICQ

Le Secrétaire de séance



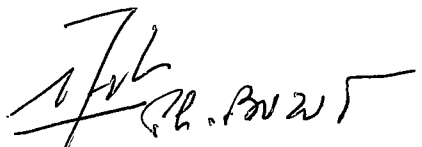
M. Patrick PIEDRAFITA

Président de la Société

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL**

le 03.2015

Pour faire valoir ce que de droit



M. Charles CHAMPION